

Politique mondiale de Getinge

Politique de développement durable

Propriétaire du document	Anna Romberg
Version	v2
Adopté par le Conseil d'administration	26 avril 2023

1. Résumé

Getinge assume la responsabilité de son rôle dans la société mondiale, l'environnement, les communautés locales et toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons.

Nous nous efforçons de mener une activité socialement, éthiquement et écologiquement saine tout au long de notre chaîne de valeur, conformément à la stratégie de Getinge pour une rentabilité et une prospérité économique à long terme. En outre, notre programme de développement durable est un élément essentiel de notre stratégie visant à relever les défis des clients et à répondre aux besoins des marchés locaux.

Notre programme de développement durable intègre des objectifs environnementaux et sociaux ("non financiers"). Les activités sont menées en collaboration avec les employés de toutes les fonctions de l'entreprise, y compris nos services de conformité et de réglementation.

2. Champ d'application et objectif

Cette politique est valable pour toutes les sociétés Getinge, ses filiales et ses opérations conjointes (conjointement "Getinge") et s'applique à tous nos employés, ainsi qu'aux consultants et au personnel des agences qui travaillent dans les locaux de Getinge ou sous la direction de Getinge (tous désignés dans cette politique par le terme "employés").

Cette politique donne à nos employés une vue d'ensemble de l'engagement de Getinge en matière de développement durable. L'objectif est de soutenir et de permettre aux employés à tous les niveaux de Getinge d'agir conformément à nos valeurs, règles et attentes. Nous attendons de chaque employé qu'il soutienne la politique de développement durable et qu'il améliore en permanence les initiatives définies et ancrées dans l'ensemble de l'organisation. Notre programme de développement durable s'articule autour de trois axes principaux qui définissent la portée de l'approche de Getinge en matière de développement durable :

1. Spécificités liées aux produits - y compris les données environnementales sur les produits, l'éco-conception, les matériaux et le traitement des déchets.
2. Empreinte environnementale liée à la fabrication - y compris la réduction des émissions de CO2 tout au long de la chaîne de valeur ainsi que les programmes d'économie d'énergie.

3. Responsabilité sociale - y compris l'engagement interne de l'employeur, l'éthique des affaires, la conformité ainsi que les programmes externes d'entreprise et locaux qui rendent service aux communautés.

3. Principes

Engagement et attentes

Getinge s'engage à mener une activité durable et saine. Nous reconnaissons également que le développement durable est un avantage concurrentiel clé et qu'il devient de plus en plus important pour réussir dans un environnement mondial. Le siège de Getinge étant basé à Göteborg, nous respectons les exigences législatives et légales en matière de divulgation d'informations non financières dans nos rapports annuels, y compris les performances environnementales et sociales des résultats par rapport aux objectifs.

La capacité de Getinge à contribuer à des offres de produits durables sur le marché est demandée par les clients, les institutions financières et les employés. Nous encourageons le développement durable à tous les niveaux de l'organisation, sans faire de compromis sur la qualité.

Approche de durabilité de Getinge

Three main focus areas define our Sustainability Program:

Product Specifics	Environmental Footprint	Corporate Social Responsibility
<ul style="list-style-type: none"> Product innovation and product environmental data EcoDesign principles for products and packaging Hazardous materials & waste 	<ul style="list-style-type: none"> CO2 emissions (along value chain: production, transport, travel, facilities) Energy resources and consumption (production, logistics, vehicles, facilities, travel) 	<ul style="list-style-type: none"> Employer engagement, sustainable workplace Business ethics and compliance Corporate and local engagement

Page 74

GETINGE 

Responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale est définie dans la politique environnementale de Getinge, résumée comme suit :

- des considérations environnementales dans toutes les activités ;
- la législation environnementale définissant des exigences minimales ;
- la responsabilité personnelle des employés contribuant à un développement durable ;

- un système d'information sur l'environnement a été mis en place pour informer sur les performances ;
- toutes les unités de production mettent en œuvre et certifient des systèmes de gestion conformes à la norme ISO 14001 ;
- les nouvelles opérations de Getinge doivent disposer de systèmes de gestion certifiés dans les deux ans suivant leur acquisition ou leur établissement.

La responsabilité de nos produits en matière de respect de l'environnement comprend les éléments suivants :

- POS EcoDesign

En outre, nous avons défini un certain nombre de domaines qui soutiennent nos objectifs environnementaux, définis par exemple dans les "Getinge" :

- Directive sur les voyages et les dépenses
- Directive mondiale sur les véhicules d'entreprise

Getinge a mis au point un ensemble d'objectifs environnementaux globaux, soutenus par des objectifs fonctionnels spécifiques pour les BA et les GS. Les objectifs sont détaillés dans le programme de développement durable, sur la base d'une évaluation de l'importance relative réalisée au cours de l'exercice 2018, et seront revus tous les deux ans ou en fonction des besoins.

4. Violations de la politique - Exprimez-vous

N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations. Tout employé de Getinge qui soupçonne des violations de cette politique est tenu de s'exprimer et de soulever le problème auprès de son supérieur hiérarchique, du service des ressources humaines, du bureau d'éthique et de conformité ou d'utiliser la ligne d'assistance téléphonique de Getinge. La ligne Speak-Up est disponible sur les pages web internes et externes de Getinge.

Chez Getinge, nous n'acceptons aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne qui s'exprime, fait part de ses préoccupations ou de ses opinions.

Voir aussi : Instruction sur la prise de parole et les non-représailles

5. Rôles et responsabilités

Tous les employés de Getinge sont individuellement responsables de la lecture, de la compréhension et du respect de cette politique. Chaque employé est tenu d'agir conformément aux valeurs durables exprimées dans cette politique et dans le code de conduite de Getinge.

Chaque responsable hiérarchique est chargé de promouvoir le programme de développement durable et la gouvernance correspondante est en place. De même, chaque fonction/région/zone commerciale de Getinge est responsable de la priorisation des activités qui promeuvent notre approche du développement durable et les indicateurs clés de performance (KPI) du programme de développement durable.

Les violations de la politique peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

6. Le cadre

Cette politique fait partie du cadre de gouvernance de Getinge, qui comprend les éléments suivants

- Code de conduite, cadre stratégique, politiques approuvées par le conseil d'administration, directives approuvées par le directeur général ou les personnes qui lui sont directement rattachées, ainsi que les instructions locales.
- les décisions prises par le directeur général ou dans le cadre des délégations de pouvoir approuvées par le directeur général
- Le Bureau d'éthique et de conformité est chargé de veiller à ce que la dernière version de cette politique soit publiée et accessible à tous les employés sur GetBasics.
- La présente politique sera réexaminée tous les deux ans ou en cas de besoin.
- La langue d'origine de la présente politique est l'anglais.

7. Orientation et assistance

Si vous avez des questions sur cette politique ou si vous ne savez pas quelles règles s'appliquent, veuillez contacter le service local des ressources humaines ou envoyer un courriel à DERAS-HR@Getinge.com.

Liens utiles :

- Code de conduite
- Politique du personnel
- Politique environnementale
- Politique de lutte contre la corruption
- Politique des droits de l'homme
- Directive sur les droits du travail

- Directive sur la diversité
- Directive sur les dons
- Directive sur les voyages, les réunions et les dépenses
- Directive mondiale sur les véhicules d'entreprise